



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet le projet de budget 2024 à votre approbation et vous prie de prendre connaissance du plan des investissements pour l'année 2024.

A. Budget 2024

Résumé

Le budget 2024 annonce un excédent de charges de **Fr. 151'101.00** (2023 : **Fr. 24'735.80** et 2022 : **Fr. 68'484.00**).

Nous effectuons des amortissements obligatoires du patrimoine administratif pour un montant de **Fr. 83'830.00** et du patrimoine financier pour un montant de **Fr. 61'530.00**.

Nous ne prévoyons aucun prélèvement aux fonds de réserve.

1. Administration générale

11 Administration

Compte 1100.301.0 (salaires) et 1100.303.0 (assurances sociales)

Comme pour le budget 2023, l'indication de la charge salariale est uniquement liée à l'administration afin de supprimer les imputations internes pour plus de clarté. Toutes les répartitions, y compris pour l'employé communal, sont détaillées dans le document « salaires 2024 ».

De plus, l'augmentation liée aux charges du personnel est due à l'adaptation de taux de travail (pour répondre aux exigences administratives) ainsi qu'à l'application de l'IPC soit +1.6%.

15 Affaires culturelles

Création du compte 1500.366.3 pour plus de clarté concernant les déductions faites sur les locations de Champbaillard.

16 Tourisme

La Commune reprend les charges liées à la Porterie suite au retrait de l'ADNV.

2. Finances

21 Impôts

Compte 21.400.0 et suivants

Les impôts sont estimés sur la base d'une comparaison sur les cinq dernières années.

221 Péréquation intercommunale

L'alimentation à la péréquation est facturée pour un montant de **Fr. 282'443.00 (2210.352.00)** et correspond à **Fr. 25'815.00** près à notre estimation (**2210.352.01**). Cette estimation se base sur la planification de notre rendement d'impôt ainsi que sa structure.

Toujours selon notre estimation, les retours liés à la couche population et solidarité devraient être de **Fr. 34'470.00 (2210.452.01)** alors que ceux liés aux dépenses thématiques (routes et forêts) devraient avoisiner **Fr. 7'848.00 (2210.452.11)**.

3. Domaines et bâtiments

Augmentation des prix de l'énergie

Nous avons gardé les mêmes majorations que pour le budget 2023, à savoir :

35xx.312.0 : Majoration de 50% sur le prix de l'électricité

35xx.312.1 : Majoration de 20% sur le prix du gaz

4. Travaux

42 Urbanisme

Création des comptes liés aux PECC et PACOM (anciennement imputés dans les routes - 4300).

45 Déchets ménagers et déchetterie

Comptes 4500.434.1 et 4500.434.2

Afin d'équilibrer le domaine des déchets, nous avons soumis une nouvelle tarification et la modification du règlement à l'autorité de surveillance (M. Prix). A cette date, nous n'avons toujours pas reçu leur approbation. Par conséquent, pour le budget 2024, nous maintenons les chiffres de 2023 et projetons une adaptation des tarifs pour 2025.

46 Réseau d'égouts, d'épuration, eaux claires

Compte 4600.352.0 et 4600.434.0

Comme déjà mentionné, il est à constater que ce chapitre, qui devrait être auto-financé, est loin de l'équilibre. Comme pour les déchets, la Municipalité a pour objectif de revoir le règlement. Son élaboration et son application se feront dès que possible.

7. Sécurité sociale

72 Prévoyance sociale cantonale

Comptes 721.352.0 et 721.352.1

Le compte 721.352.0 présente la facture d'acompte reçue du Canton tandis que le compte 721.352.1 comptabilise la différence selon notre estimation. Pour le budget 2024, nous nous attendons à payer CHF 13'446.00 en trop par rapport aux acomptes facturés par le Canton.

8. Services industriels

810 Service des eaux

Comme pour les chapitres des déchets et réseau d'égouts, nous pouvons remarquer que ce compte est loin de l'équilibre. Comme pour les déchets, la Municipalité a pour objectif de revoir le règlement dès que possible.

Le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) est fait conjointement avec les Communes de Croy et de Juriens.

B. Budget des investissements

Les investissements ci-dessous feront l'objet de préavis séparés au Conseil Général :

- Réfection de la Route de Vaultion
- Réfection du Chemin piétonnier de La Bretenause
- Réfection du Pont de l'Abbatiale (exigences ECA, devis en cours)

C. Demande de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 2 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2024.

Article 2 :

De prendre acte du budget d'investissements pour l'exercice 2024.

Romainmôtier, le 6 novembre 2023


Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


M. Benoit




L. Lavanchy